

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-686

présenté par

M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État	1 000 000	0
Vie politique, culturelle et associative	0	1 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 Euros du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative", action 02 "Organisation des élections" vers le programme 354 "Administration territoriale de l'État", action 01 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens".

Les chiffres de l'insécurité sont une nouvelle fois particulièrement préoccupants et la réponse de l'État est visiblement absente. La montée de l'insécurité n'est pas inexorable et pourrait être endiguée par une réelle volonté politique en donnant à l'ensemble des forces de l'ordre les moyens d'agir.

L'État a le devoir d'assurer la sécurité des citoyens. Pourtant, depuis de nombreuses années, les effectifs et les moyens alloués aux forces de l'ordre stagnent ou régressent.

Le présent amendement vise à allouer 1 000 000 d'Euros supplémentaire à l'action "Coordination de la sécurité des personnes et des biens" du programme 354 "Administration territoriale de l'État."